

Notes d'histoire grecque

Marie Delcourt

Citer ce document / Cite this document :

Delcourt Marie. Notes d'histoire grecque. In: L'antiquité classique, Tome 8, fasc. 2, 1939. pp. 371-382;

http://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1939_num_8_2_3427

Document généré le 24/01/2017

NOTES D'HISTOIRE GRECQUE

par MARIE DELCOURT,

I. — Pourquoi Périclès fut-il appelé l'Olympien ?

Dans sa *Vie de Périclès*, Plutarque rappelle que Platon attribue le talent oratoire de Périclès, en ce qu'il a d'éminent, à l'apprentissage qu'il fit de la philosophie avec Anaxagore. Puis il continue : « C'est de là, dit-on, que lui vint son surnom ; d'autres veulent que, si on l'a appelé l'Olympien, ce soit à cause des choses dont il a orné la ville ; d'autres encore à cause de son autorité en matière politique et militaire. Et il n'est pas invraisemblable que sa réputation ait résulté de plusieurs raisons concurrentes. Toutefois, les comédies des auteurs du temps, qui s'appliquent à lui décocher des traits à la fois sérieux et plaisants, montrent que le surnom lui est venu essentiellement de sa façon de parler (*ἐπὶ τῷ λόγῳ*) ; il lançait le tonnerre et les éclairs lorsqu'il parlait en public et sa langue, disent-ils, portait la foudre terrible ⁽¹⁾.

Voilà donc deux explications présentées ensemble ; l'une justifie le surnom par l'autorité calme de Périclès, l'autre par la terreur qu'il faisait régner, si bon lui semblait, afin de mieux dominer le peuple. Elles sont incompatibles entre elles, ce qui ne veut pas dire que les deux traits de caractère qu'elles soulignent ne puissent se rencontrer chez le même homme. Périclès pouvait avoir, d'une part, le calme d'un philosophe et une puissance presque divine ; d'autre part, se laisser aller parfois à des accès de colère vrais ou feints. Il n'en est pas moins vrai que ceux qui l'ont appelé l'Olympien pour sa force sereine ont entendu le louer ; ceux qui l'ont comparé à Jupiter à cause du tonnerre de sa parole ont en-

(1) PLUTARQUE, *Pér.*, VIII, 2-3.

tendu se moquer à la fois de lui et de la foule qui se laissait terroriser par un simple mortel (1).

Il est certain que c'est la deuxième explication qui est la plus ancienne. Nous la trouvons confirmée par deux contemporains de Périclès lui-même.

D'abord, par les vers des *Acharniens* que Plutarque se borne à paraphraser. Aristophane rappelle le médiocre et absurde incident qui a causé la guerre, le décret mégarien : « Les Mégariens, sous l'affront, excités comme des coqs, par représailles enlèvent à Aspasia deux courtisanes ; et voilà pourquoi la guerre éclata, mettant aux prises tous les Grecs pour trois catins. Là-dessus, colère de Périclès, l'Olympien lance l'éclair, fait gronder son tonnerre, bouleverse la Hellade, édicte des lois dans le style des chansons :

Bannis soient les Mégariens
Et de la terre et du marché
Et de la mer et de tout continent » (2).

Le poète représente ici un Périclès fort différent de celui des historiens : un homme d'État imprudent, mené par ses préférences personnelles, capable de provoquer une guerre par son entêtement. Peu importe que cette image soit vraie ou non : c'est celle qu'Aristophane évoque devant son public. Elle devait contenir des traits exacts, sinon elle n'aurait pas fait rire. Au surplus, ce qui paraît ridicule à Aristophane, c'est moins encore les moyens grossiers dont Périclès s'est servi que la docilité de la foule qui se laisse prendre et mener : *νοῦς ἄρ' ἡμῶν οὐκ ἔνι*. D'autres poètes ont dû tracer le même portrait (ou Aristophane dans une autre comédie), car les derniers mots de la paraphrase de Plutarque : *δεινὸν δὲ κεραινὸν ἐν γλώσση*) ne sont pas empruntés à une pièce connue.

Thucydide dit aussi que Périclès épouvantait le peuple par sa parole (II, 61, 5). Mais il faut citer la phrase tout entière pour faire sentir la différence de tendance entre son affirmation et celle d'Aristophane. « Chaque fois, dit-il, que les Athéniens se portaient à un excès d'audace, Périclès parlait et les frappait d'étonnement jusqu'à [leur inspirer] une terreur [salutaire] ; au contraire, quand ils étaient effrayés sans raison, il redressait leur courage et les

(1) Au même fonds appartiennent les anecdotes ironiques colportées en 1939 contre les dictateurs qui se croient semblables à des dieux.

(2) *Acharn.*, 526-534, trad. Van Daele.

ramenait à l'audace. C'était, d'après le vocabulaire, une démocratie ; en fait, le gouvernement du meilleur citoyen. » Comme Aristophane, Thucydide constate que le peuple abdiquait toute volonté quand Périclès se mettait à parler. Mais Aristophane pense que ce fut un mal et Thucydide que ce fut un bien. Aristophane montre le stratège mettant en branle la grande machine oratoire afin de pousser le peuple à la guerre et Thucydide afin de le retenir dans la voie de l'imprudence, c'est-à-dire de la guerre offensive qu'il avait toujours déconseillée. Aristophane voit dans la politique de Périclès le début de la politique de Cléon ; Thucydide voit dans la politique de Cléon la rupture avec la politique de Périclès. Des deux images, la plus juste est celle d'Aristophane, quoique celui-ci fût certes bien moins intelligent que Thucydide. Tous deux savaient parfaitement que, si l'on appelait Périclès l'*Olympien*, c'était à cause de son habileté à tonner, rarement, comme Zeus, mais efficacement comme lui.

* * *

L'autre explication apparut plus tard, quand le vrai Périclès fut oublié et qu'on se rappela seulement l'élève d'Anaxagore, le philosophe stratège. Elle figure seule dans un autre passage de Plutarque où il est dit que « Périclès fut surnommé l'Olympien à cause de l'extraordinaire autorité de son éloquence et de son intelligence » (1). Diodore dit que Périclès dut son surnom à sa puissance (*τὴν δύναμιν αὐτοῦ*, XIII, 98) ou à sa *δεινότητος τοῦ λόγου* (XII, 40), terme qui peut à la rigueur recouvrir les deux interprétations. Cicéron se rappelle encore les vers des *Acharniens* : il les cite dans l'*Orator* en réplique aux puristes qui veulent réduire le genre attique à un académisme de salon. Si l'atticisme était ce qu'ils veulent, Périclès lui-même en serait exclu, lui qui, au dire d'Aristophane, lançait éclairs et tonnerre et bouleversait la Grèce ; mais il ne rappelle pas l'origine du surnom et, dans le *De Oratore*, lorsqu'il parle de l'éloquence de Périclès, c'est pour traduire les vers charmants d'Eupolis : « C'était de tous les hommes le plus puissant par la parole... de plus, il avait en propre un don de persuader qui résidait sur ses lèvres. Ses paroles étaient une séduction

(1) *Mor.*, 118, D, *vide infra*, p. 375.

et, seul entre tous les orateurs, il laissait l'aiguillon dans l'âme de ceux qui l'écoutaient ».

Cicéron, qui lisait assidument l'ancienne comédie, connaissait encore, à travers elle, le vrai Périclès, celui qui avait harcelé le peuple comme Socrate (*τὸ κέντρον ἐγκατέλιπε τοῖς ἀκροωμένοις*) et qui, après l'avoir si longtemps jeté dans cette sorte d'enchantement où l'on ne se défend plus, avait fini par se rendre odieux comme lui, jusqu'au procès et à la condamnation inclusivement. Ce n'est pas le Périclès affadi d'Élien et de Quintilien, qui tremble de rien dire qui puisse déplaire au peuple. C'est un homme capable de s'emporter lorsque sa volonté rencontre un obstacle ⁽¹⁾.

La tradition d'un Périclès impassible s'est formée tôt. On la devine à l'œuvre dans les sources de Plutarque. Lorsque celui-ci raconte la mort de Paralos, il dit que Périclès, qui avait assisté impassible à l'enterrement de sa sœur et de son fils aîné Xanthippe, ne put contenir sa douleur devant le corps du cadet et qu'il éclata en sanglots ; « jamais rien de semblable ne lui était arrivé » (*Périclès*, XXXVI, 4-5).

Plutarque oublie qu'il a déjà mentionné (XXXII, 3) une circonstance où Périclès cessa de maîtriser ses nerfs : c'est le procès d'Aspasie où Périclès supplia avec des larmes les jurés d'acquitter la femme qu'il aimait. Le fait est probablement exact, précisément parce qu'il est contraire à l'image conventionnelle d'un homme impassible et incapable d'émotion. Le renseignement, que Plutarque fait remonter à Eschine et Athénée (XII, 589) à Antisthènes, devait venir d'un dialogue socratique où il était cité dans un contexte relatif à l'émotion et, peut-être, à l'utilisation abusive de l'émotion. Ce qui est sûr, c'est que la source (inconnue) où Plutarque a lu que Périclès pleura à la mort de Paralos ignore la scène du procès d'Aspasie ; elle disait explicitement que ce fut pendant l'année 430/429 que l'on vit pleurer Périclès pour la première fois. Plutarque a copié ces mots sans s'apercevoir qu'ils étaient en contradiction avec son propre récit.

La légende de l'ataraxie péricléenne s'achève dans trois textes où l'on ne veut même plus permettre au stratège de pleurer son fils cadet.

(1) CICÉRON, *De Oratore*, III, 34 ; *Orator*, 29 ; Eupolis, frg. 94, Kock ; ELIEN, *V. Hist.*, IV, 10 ; QUINTILIEN, *Inst. Or.*, XII, 9.

Élien (*V. H.*, IX, 6) dit qu'il supporta très fermement la mort de ses fils et qu'il engagea les Athéniens à en faire autant : transcription sur le plan biographique du conseil mentionné par Thucydide (II, 61, 3) de mettre le bien de tous au-dessus des sentiments personnels.

Valère Maxime embellit encore l'histoire : quatre jours ont vu mourir les deux fils, deux admirables jeunes gens ; le père continua de discourir à l'Assemblée, sans que rien fût changé dans sa voix ou son visage ; il continua de porter une couronne pour que sa douleur personnelle ne modifiât rien aux coutumes ancestrales.

Tout est inventé dans cette histoire : on ignore à quel moment moururent les fils de Périclès ; ils ne devaient plus être des *adolescentes* en 430 ; l'aîné, Xanthippe, était en très mauvais termes avec son père depuis des années ; au moment où Périclès porta leur deuil, il était en procès, puis destitué de la stratégie, ce qui fit qu'il n'eut jamais l'occasion de *concionari* la tête couronnée devant le peuple. On ne sera pas étonné de lire à la fin de cet édifiant récit : « *Non sine causa igitur tanti roboris animus ad Olympii Jovis cognomen ascendit* » (V, 10, *ext.* 1).

L'histoire narrée par Valère-Maxime se trouve aussi chez Plutarque ⁽¹⁾, sous une forme qui contredit le chapitre de la *Vie de Périclès*. Plutarque introduit un prétendu fragment de Protagoras d'après lequel les fils seraient morts en 8 jours sans que leur père renonçât à sa belle sérénité ; après quoi il dit, sans citer de source, que Périclès ne déposa ni sa couronne ni ses vêtements blancs et qu'il continua à exhorter les Athéniens à la guerre. Tout cela vient du discours de Thucydide (II, 60 sqq.) et de la dernière parole attribuée à Périclès dans la *Vie* : « Aucun Athénien n'a dû à cause de moi porter une robe noire ». L'allusion à l'Olympien se trouve au début du développement : *Περικλέα τὸν καὶ Ὀλύμπιον προσαγορευθέντα διὰ τὴν περὶ τὸν λόγον καὶ τὴν σύνεσιν ὑπερβεβλημένην δύναμιν...*

* * *

On voit comment ce surnom a peu à peu changé de sens. A l'origine, les comiques le prennent avec une intention moqueuse, pour railler à la fois le ton de commandement que prenait Pé-

(1) *Consol. ad Apol.*, 118, DE.

riclès et la docilité avec laquelle le peuple obéissait à ses injonctions. Puis, on mesura la grandeur de son œuvre et l'on voulut que la comparaison avec Zeus se justifiât par une sorte d'efficacité divine. Enfin, le stoïcisme aidant, Périclès est représenté comme un homme impassible et il est appelé l'*Olympien* à cause de sa « force d'âme ».

Les modernes ont presque tous accepté la dernière explication, sans voir combien elle est littéraire : « Souvent rêveur, toujours distant et réservé même avec ses intimes, il mérite bien le surnom d'Olympien que lui ont donné ses contemporains », dit Glotz (*Hist. gr.*, II, p. 168). Wilamowitz est peut-être le seul qui ait vu que cette appellation fameuse est ironique : « Kindisch und renommistisch (σοβαρός) würde der Beiname sein, wenn er ernst gemeint wäre » (1). On ne saurait mieux dire.

II. — Un antagonisme entre le Tribunal et l'Assemblée dans les dernières années de Périclès.

Périclès, réélu stratège pour la 15^e fois en 430, fut mis en accusation peu après son retour du Péloponnèse, c'est-à-dire à la fin de l'été ou au début de l'automne. Un jury de 1501 membres le jugea coupable de concussion, ce qui entraînait sa destitution. Mais il fut réélu stratège par l'Assemblée au début de 429.

La condamnation de 430 suivie d'une réélection quelques mois après est interprétée par tous les historiens comme une preuve de la versatilité populaire. Or, à regarder les choses de près, on voit nettement un désaccord entre l'Assemblée et le Tribunal, pendant une période qui va en tous cas du procès de Phidias à la mort de Périclès. Nous ignorons la date du procès de Phidias, ce qui nous interdit de préciser davantage.

Au cours de cette période, le Tribunal est hostile à Périclès ; il condamne successivement Phidias, Anaxagore, Périclès lui-même. S'il épargne Aspasia, c'est après avoir obtenu du stratège une humiliation qui lui parut satisfaisante.

Or, pendant ce même temps, l'Assemblée affirme imperturbablement sa confiance en Périclès et le réélit chaque année, alors

(1) *Griech. Lesebuch*, Erläut., I, p. 43.

que, cependant, son autorité devait être ébranlée par les accusations prononcées contre ses meilleurs amis.

En effet, chacun des trois procès comporte deux griefs : une accusation d'impiété et un délit de droit commun. Ils sont présentés de telle sorte que, chaque fois, Périclès est ou peut être impliqué si la faute est prouvée.

Phidias est accusé d'avoir détourné une partie des métaux précieux qui lui étaient confiés : si le fait est exact, son ami et protecteur, membre de plus de la commission de contrôle, est compromis pour avoir soutenu un voleur et avoir mal surveillé son travail.

Aspasie est accusée de proxénétisme : elle vit dans la maison du stratège qui aurait dû empêcher le scandale.

Anaxagore est accusé de médisme : Périclès s'est toujours opposé à la politique de Cimon qui voit dans les Perses les seuls ennemis d'Athènes. Dès Cimon mort, il a fait la paix avec le gouvernement de Suse.

Les accusations d'impiété sont plus difficiles à préciser. Plutarque dit qu'Aspasie *δίκην ἔφευγεν ἀσεβείας* (XXXII, 1), sans plus. Phidias (XXXI, 4) avait représenté lui-même et Périclès sur le bouclier de la déesse parmi ceux qui luttèrent contre les Amazones. Les adversaires des Amazones n'étaient pas des dieux et l'on ne voit pas quelle impiété il pouvait y avoir à prendre des hommes comme modèles pour représenter des hommes.

Quant à Anaxagore, on a fait remarquer que c'est probablement contre lui que fut rédigé le décret de Diopithès, déclarant passibles d'*eisangélie* ceux qui ne croyaient pas aux dieux ou qui donnaient des enseignements relatifs aux météores (1). Cela est probablement exact. Encore faut-il observer que le droit attique n'admet pas qu'une loi puisse avoir un effet rétroactif : Anaxagore a donc dû publier un livre *impie* après la promulgation du décret. De

(1) Éud. DERENNE, *Les Procès d'impiété*, p. 24. — Une étude de la notion d'*impiété* reste à faire. Elle devrait être fondée à la fois sur les vieilles législations en matière de sacrilège, sur les textes improvisés contre les philosophes et les poursuites qui en résultèrent et, enfin, sur les législations fictives, surtout celle de Platon dans les *Lois*. A propos de philosophes, il faudrait se demander si la règle de la non-rétroactivité a toujours été observée. On peut plus facilement la tourner à propos d'un délit d'opinion que dans une question de fait.

plus, il est impossible que le texte de celui-ci nous soit parvenu correctement, car, à prendre au pied de la lettre la formule que nous donnent nos sources, toute recherche d'astronomie aurait été jugée impie. Or, celles de Méton sont contemporaines du procès d'Anaxagore et, si Aristophane se moque abondamment de Méton, personne n'a jamais songé à lui intenter un procès d'impiété. Le texte de Diopithès devait permettre de faire une discrimination entre les astronomes qui observaient les astres et cherchaient à en expliquer le mouvement et les philosophes qui les intégraient à un système du monde.

Quoiqu'il en soit, ici encore, chaque fois, Périclès est visé et atteint, puisqu'Aspasie vit chez lui, que Phidias a sculpté son image et, enfin, qu'il partage, au sujet de la nature de astres, les doctrines monistes d'Anaxagore, au lieu de voir en eux, comme faisaient la plupart des Athéniens, des entités divines animées d'un mouvement privilégié et affranchies des lois communes de la matière.

Pendant un certain temps, le Tribunal a donc marqué son hostilité à Périclès en condamnant ses amis les plus chers avant de le condamner lui-même. Pendant ce même temps, l'Assemblée le réélit stratège.

Cette situation dura-t-elle quelques années? Cela semble probable. En effet :

1° Les images de Phidias et de Périclès ne peuvent pas vraisemblablement avoir été reconnues sur le bouclier de la déesse trop longtemps après l'inauguration de la statue.

2° Si le décret de Diopithès a été fait contre Anaxagore, la machine a été lente à mettre en marche. Le processus a dû être le suivant : les doctrines d'Anaxagore inquiètent les dévots dans les milieux de Thucydide fils de Mélésias, ou de Nicias, ou de Lampon ; Diopithès fait passer son décret ; Anaxagore publie un nouveau livre ou fait des déclarations qui tombent sous le coup du décret ; il est accusé et condamné.

* * *

L'hostilité du Tribunal envers Périclès et la sévérité avec laquelle il jugea les trois procès d'impiété expliquent un épisode du début de la guerre. Pendant l'hiver 432-31, les Lacédémoniens

(1) PLUTARQUE, *Pér.*, XXXII, 1 : *λόγους περι τῶν μετασίων διδάσκοντας.*

sommèrent les Athéniens de faire expier le sacrilège commis envers Athéna lors du meurtre de Cylon. C'était demander aux Athéniens de bannir Périclès, descendant des Alcméonides par sa mère. Si, à Sparte, on a estimé possible une démarche aussi exorbitante, c'est qu'on y était encouragé par le résultat des trois procès. On savait que le Tribunal jugeait impies tous les amis de Périclès ; on pensait avoir quelque chance de succès en inculpant Périclès lui-même et, pour cela, on reprenait un crime vieux de deux siècles, espérant ainsi émouvoir les sentiments religieux du Tribunal, dont la susceptibilité venait d'être démontrée.

Seulement, la requête du gouvernement lacédémonien fut lue à l'Assemblée : celle-ci, une fois de plus, se rallia à la politique péricléenne et répondit comme on sait : en réclamant l'expiation du sacrilège commis à Sparte lors de l'assassinat de Pausanias.

* * *

Comment les deux corps ont-ils pu se trouver d'opinion différente, puisque le Tribunal est une simple émanation de l'Assemblée ?

Pour siéger au Tribunal il faut avoir plus de 30 ans et faire acte de candidature. Tous les textes donnent à entendre que ceux qui se présentaient le plus volontiers pour faire partie des jurys étaient des hommes âgés, des Philocléons heureux de gagner un petit salaire d'appoint. Le fait que Périclès est réélu par l'Assemblée alors que le Tribunal condamnait ses amis prouve que les hommes entre 20 et 30 ans lui étaient plus acquis que leurs aînés, pendant la période du moins qui précède immédiatement la guerre (1). Et la chose devint évidente en 430.

Périclès est réélu stratège au printemps. Puis la peste éclate. Ici a dû jouer un sentiment dont Thucydide ne dit rien parce que les Grecs rougissent de leurs superstitions et donnent aux actes des mobiles rationnellement avouables. Le fléau a certainement rempli les Athéniens d'une terreur religieuse ; ils y ont senti la colère des dieux et se sont demandé contre qui les dieux étaient

(1) Le seul acte où l'Assemblée, à notre connaissance, prenne position, non contre Périclès, mais contre Phidias, est la motion d'*adeia* qu'elle adopta contre son accusateur Ménon, puis l'immunité d'impôt qu'elle lui accorda (PLUTARQUE, *Pér.*, XXXI, 2 et 5).

irrités. Avant la peste déjà, beaucoup, surtout parmi les aînés, considéraient Périclès comme un de ces impies dont le contact est dangereux. Certains avaient probablement pensé tout bas que la réquisition des Spartiates contre les Alcéméonides n'était pas un si mauvais moyen de se débarrasser de l'*impur*. L'apparition du fléau a dû transformer les murmures en clameurs. A la fin de l'été ou au début de l'automne se place le seul moment où l'Assemblée agit contre le stratège : l'*apocheirotonie* qui déclencha le procès en reddition extraordinaire de comptes devant le Tribunal (1).

Celui-ci condamne Périclès : cela n'a rien d'étonnant, puisque, depuis plusieurs années, il le frappait à travers ses plus chers amis.

Mais, pendant l'hiver 430-429, l'Assemblée s'est déjà ressaisie et elle témoigne une fois de plus à Périclès sa traditionnelle fidélité : elle lui accorde la légitimation du fils d'Aspasie et, au printemps, elle le réélit stratège.

Encore une fois, il n'y a pas lieu d'accuser ici la versatilité du peuple athénien ; Périclès avait la jeunesse avec lui. C'est du reste ce que dit Thucydide : « Nombreux étaient les jeunes gens qui, faute de savoir ce que c'était, ne demandaient pas mieux que de tâter de la guerre » (II, 8, 1). Cette jeunesse était en grande partie éloignée d'Athènes au moment de la peste et même au début de l'été : les nouvelles classes défendaient les frontières. Elles n'étaient donc pas à l'Assemblée lorsque le vote de méfiance vint obliger Périclès à comparaître devant le Tribunal.

Ce qui se passa en 430/429, ce n'est donc pas, comme le disent les historiens, un revirement de l'opinion publique (2), mais, à la

(1) Droysen et Beloch pensent que l'élection des stratèges n'avait pas encore eu lieu quand les Péloponnésiens s'en allèrent et que Périclès ne fut pas réélu en 430. Cela est en contradiction formelle avec le texte de Thucydide qui dit (II,59) que Périclès était encore général lorsque les Athéniens, à la suite de la deuxième invasion et de la peste, l'accusèrent de tous leurs maux. Or, en 425, 424 et 422, l'élection des stratèges eut lieu au début du printemps (SWOBODA, *Hermes*, XXVIII, pp. 541 sqq.) c'est-à-dire au moment fixé par ARISTOTE (Ath. Pol., 44, 4) pour toutes les autres élections. Périclès a donc dû être réélu régulièrement au début de la septième prytanie qui, d'après Bruno Keil, a dû se placer en 430 vers le 18 mars. Swoboda, Wilamowitz et Eduard Meyer pensent, certainement avec raison, que le procès a été précédé d'une *apocheirotonie* qui a eu pour conséquence inévitable une poursuite devant le tribunal.

(2) BELOCH, *Griech. Gesch.*, II, 1, p. 312 : *ein Umschwung der öffentlichen Meinung*.

fin de l'été 430, une victoire des hommes de plus de 30 ans ; en mars 429, une victoire des jeunes qui réélisent Périclès comme ils le font régulièrement pendant 15 ans (1).

Ceci nous amène à interroger une fois de plus la phrase fameuse de Plutarque qui dit (*Pér.*, XVI, 3) qu'à partir de l'ostracisme de Thucydide, Périclès fut réélu pendant quinze ans sans interruption.

Faut-il compter ces 15 années jusqu'à 429/428 ou jusqu'à 430/429 ?

Presque tous les historiens adoptent la première date, sans tenir compte du procès de 430 qui fut suivi de destitution (2).

J'imagine cependant que si l'on demandait : « Pendant combien d'années Napoléon fut-il empereur sans interruption ? » tout le monde serait d'accord pour penser qu'il faut compter depuis la création de l'Empire jusqu'à l'île d'Elbe et non jusqu'à Waterloo.

En fait, que s'est-il passé en 430 ? Périclès, destitué à la fin de l'été, abandonne son commandement *et ne le reprend jamais*, comme l'indique la narration de Thucydide, lequel place à cet endroit (II, 65) le récit de la destitution, de la mort et le jugement sur l'homme. La carrière politique de Périclès est terminée en août ou septembre 430. Il sera réélu au printemps suivant : réélection vaine et inopérante, car il aurait dû reprendre ses fonctions au commencement de l'année civile, peu après le solstice d'été, et à ce moment il était déjà frappé par la maladie. Il mourut deux ans et demi après le début de la guerre, soit au commencement de septembre et le récit de Plutarque indique clairement qu'il succomba à un mal lent.

Lorsque Plutarque parle des quinze années pendant lesquelles Périclès fut stratège sans interruption, il ne peut entendre que la période qui se termine par la destitution de 430, soit les années 444-430. Il est impossible qu'un historien ait inclus dans une époque de domination indiscutée la terrible année qui va d'août 430 à septembre 429, au cours de laquelle Périclès fut destitué, puis réélu alors qu'il était déjà atteint par la maladie mortelle et, enfin,

(1) De nos jours, on constate des désaccords analogues entre la représentation d'un parti au Parlement et dans ses propres congrès, entre les membres du Labour-Party et le congrès des Trade-Unions, etc.

(2) 443-442 à 429-428 : BUSOLT, *Griech. Gesch.*, III, 1897, p. 496. Éd. Meyer, *Gesch. des Altert.*, IV, p. 44. — 444-430 : BELOCH, *Griech. Gesch.*, III, 1, p. 185.

frappé par la mort au moment où il aurait pu reprendre son commandement.

S'il en est ainsi, la fondation de Thurii se place au moment de l'ostracisme de Thucydide ou un peu après : Périclès s'empare du programme panhellénique de son adversaire afin de désarmer les partisans de celui-ci. Rien n'est plus conforme à sa méthode.